

**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE MARDI 25 JUILLET 2017, À 11 H 30, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE.**

**SONT PRÉSENTS :**

- M<sup>mes</sup> Ann Béland, membre indépendant  
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**  
Nicole Johnson, membre indépendant  
Marcelle Leblanc, représentante du comité des infirmières  
Sabrina Tremblay, représentante du comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Philippe Berger, représentant des fondations du CISSS de la Gaspésie  
Médor Doiron, membre indépendant  
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant  
Magella Émond, membre indépendant  
Mark Georges, membre indépendant  
Jean-Marc Landry, membre indépendant  
Kevin Lavoie, représentant du comité multidisciplinaire  
Jean-François Lefebvre, représentant du département régional de médecine générale  
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant

**ABSENCES MOTIVÉES :**

- M<sup>mes</sup> Yolaine Arseneau, représentante du milieu de l'enseignement  
Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers

**INVITÉS :**

- M. Michel Bond, directeur des ressources hum., communications et affaires juridiques  
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement  
Jean-Luc Gendron, directeur qualité, évaluation, performance et éthique
- M<sup>mes</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe  
Johanne Méthot, directrice générale adjointe

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 11 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-CISSG-04-17/18-29**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**
  - 3.1 Nomination aux fonctions intérimaires d'un commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- 4. Direction à la présidence-direction générale adjointe**
  - 4.1 Reconnaissance d'un organisme communautaire autonome;

## **5. Direction des ressources financières et de l'approvisionnement**

5.1 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2017-2018 par le conseil d'administration;

## **6. Information**

6.1 Information de la présidente-directrice générale :

- ▷ Rencontre ministérielle du 17 juillet 2017;
- ▷ Vacances; 6.1 Information du président.

7. Levée de la réunion.

## **3. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

### **3.1 NOMINATION AUX FONCTIONS INTÉRIMAIRES D'UN COMMISSAIRE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

En vertu de la Loi sur les services de santé et des services sociaux, telle que décrite à l'article 30 :

« Un commissaire local aux plaintes et à la qualité des services doit être nommé par le conseil d'administration de tout établissement. Lorsque le conseil d'administration administre plus d'un établissement, ce commissaire local est affecté au traitement des plaintes des usagers de chaque établissement que le conseil administre. Le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services relève du conseil d'administration... »

Article 31 :

« Le conseil d'administration doit prendre les mesures pour préserver en tout temps l'indépendance du commissaire local et du commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services dans l'exercice de leurs fonctions... »

Article 33 :

« Le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services est responsable envers le conseil d'administration du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes.

À cette fin, il exerce notamment les fonctions suivantes :

1. il applique la procédure d'examen des plaintes dans le respect des droits des usagers.
2. il assure la promotion de l'indépendance de son rôle pour l'établissement.
3. il prête assistance ou s'assure que soit prêtée assistance à l'utilisateur qui le requiert pour la formulation de sa plainte ou pour toute démarche relative à sa plainte.
4. à la réception d'une plainte d'un usager, il l'examine avec diligence.
5. il intervient de sa propre initiative lorsque des faits sont portés à sa connaissance et qu'il a des motifs raisonnables de croire que les droits d'un usager ou d'un groupe d'utilisateurs ne sont pas respectés. »

La détentrice actuelle du poste, M<sup>me</sup> Caroline Plourde, est en congé de maladie pour une durée indéterminée.

Des démarches ont été faites pour effectuer son remplacement et M. Steve Pontbriand, adjoint à la direction de santé publique, a accepté d'assumer les fonctions intérimaires de ce poste.

M. Pontbriand a déjà assuré les fonctions de commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services pour l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie.

Comme ce poste est sous la responsabilité du conseil d'administration, les membres souhaitent connaître les causes de son absence et les moyens qui lui sont proposés. M<sup>me</sup> Duguay indique que déjà M<sup>me</sup> Plourde est suivie par le programme PRÊT et que récemment la professionnelle qui travaillait avec la commissaire aux plaintes a terminé son mandat et dès le retour des vacances, ce poste à demi-temps sera affiché afin de le pourvoir.

D'ailleurs, M<sup>me</sup> Duguay communiquera avec M<sup>me</sup> Ann Béland, présidente du comité de vigilance et de la qualité et M. Richard Loiselle, président du C. A., dès qu'il y aura du développement dans ce dossier.

### **CA-CISSG-04-17/18-30**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie doit nommer son commissaire local aux plaintes et à la qualité des services de tout établissement;

CONSIDÉRANT que la détentrice actuelle du poste de commissaire aux plaintes et à la qualité des services est en congé de maladie pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT l'urgence de combler le remplacement de façon intérimaire le poste de commissaire aux plaintes et à la qualité des services;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises afin de combler le remplacement du poste de commissaire aux plaintes et à la qualité des services;

CONSIDÉRANT que M. Pontbriand a déjà assuré les fonctions de commissaire aux plaintes et à la qualité des services;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer M. Steve Pontbriand aux fonctions intérimaires de commissaire aux plaintes et à la qualité des services pour la durée du congé de maladie de madame Caroline Plourde.

## **4. DIRECTION À LA PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

### **4.1 RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE AUTONOME**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

Le processus de reconnaissance des organismes communautaires est enchâssé dans le Cadre de référence sur les interactions de la Régie régionale et des organismes communautaires adopté par le conseil d'administration en 2001. La reconnaissance des organismes communautaires découle d'un engagement inscrit dans la politique gouvernementale L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec (2001). De ce fait, tous les ministères et les organismes gouvernementaux, ayant des partenaires issus du milieu communautaire, ont la responsabilité

de mettre en place une structure d'accueil et des mesures de soutien adaptées à leur réalité corporative.

De ce fait, le comité conjoint a tenu une réunion le 20 juin 2017 et a procédé à l'analyse du dossier déposé par *Produire la santé ensemble*.

Le budget du gouvernement du Québec prévoit du financement additionnel pour les organismes communautaires et une partie de ce rehaussement est réservée pour les organismes reconnus par le CISSS, mais non actuellement financés. Ainsi, les organismes nouvellement reconnus recevront du financement afin de les soutenir à la mission globale.

Pour procéder à l'analyse des dossiers de reconnaissance soumis au CISSS de la Gaspésie, le processus administratif prévoit la mise en place d'un comité conjoint formé de deux représentants désignés par le CISSS de la Gaspésie et de deux représentantes désignées par le Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ROCGÎM).

Ce comité conjoint a pour mandat de :

- recevoir et étudier les demandes;
- recommander l'acceptation ou le rejet de la demande au conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie;
- s'assurer du respect et du maintien des conditions nécessaires à la reconnaissance pour chaque organisme communautaire.

Après analyse des documents qui ont été déposés avec la demande de reconnaissance par *Produire la santé ensemble* et suite aux différents échanges qui se sont tenus, le comité conjoint considère que *Produire la santé ensemble* répond aux critères de reconnaissance inscrits au cadre régional de référence.

### **CA-CISSSG-04-17/18-32**

CONSIDÉRANT les responsabilités du CISSS de la Gaspésie envers les organismes communautaires œuvrant dans le champ de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT le Cadre de référence sur les interactions de la Régie régionale et des organismes communautaires sous la responsabilité du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que *Produire la santé ensemble* dont le dossier analysé par le comité conjoint sur la reconnaissance répond aux critères d'admissibilité.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à la reconnaissance de l'organisme communautaire autonome *Produire la santé ensemble*.

## **5. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT**

### **5.1 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2017-2018 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et approvisionnement, à présenter ce point.

L'article 290 de la « Loi sur les services de santé et les services sociaux » spécifie que « Avant le 30 septembre de chaque exercice financier de l'établissement, le conseil d'administration nomme un vérificateur pour l'exercice financier en cours ».

Un appel d'offres pour la sélection de l'auditeur indépendant a été lancé le 21 septembre 2015. Le comité de sélection a recommandé de retenir l'offre de la firme Deloitte. L'offre est d'une durée d'un an avec une option de renouvellement pour les trois (3) années suivantes, soit jusqu'au 31 mars 2019 et elle se détaille comme suit :

- ▷ 2015-2016 : 49 000 \$
- ▷ 2016-2017 : 50 500 \$
- ▷ 2017-2018 : 52 000 \$
- ▷ 2018-2019 : 53 500 \$

### **CA-CISSSG-04-17/18-33**

CONSIDÉRANT l'article 290 de la « Loi sur les services de santé et les services sociaux » spécifiant que le conseil d'administration doit nommer un auditeur pour l'exercice financier en cours;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de la firme Deloitte pour le service d'audit couvrant la période allant jusqu'au 31 mars 2019.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT recommandé de nommer la firme Deloitte comme auditeur externe indépendant pour l'exercice financier 2017-2018.

## **6. INFORMATION**

### **6.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE**

#### ▷ **Rencontre ministérielle du 17 juillet 2017**

M<sup>me</sup> Duguay informe qu'elle a rencontré le 17 juillet dernier, accompagnée de M. Martin Pelletier, M. François Dion, sous-ministre adjoint à la Direction générale des finances, des infrastructures et du budget qui était accompagné de quelques personnes de son équipe.

Lors de cette rencontre, il a été discuté différents dossiers immobiliers, dont :

- Déménagement de la santé mentale au CH de Gaspé;
- CHSLD Mgr Ross;
- L'urgence au CH de Ste-Anne-des-Monts;
- L'urgence au CH de Maria;
- Villa Pabos à Chandler.

M<sup>me</sup> Duguay estime avoir reçu une bonne écoute et indique que l'équipe ministérielle avait tous les avis de pertinence des dossiers cliniques. Plus d'information sera fournie lors du lac-à-l'épaule du C. A. prévu le 7 septembre.

#### ▷ **Vacances**

M<sup>me</sup> Duguay indique qu'elle sera en vacances pour trois semaines à compter du 28 juillet. Elle sera remplacée par M<sup>me</sup> Jacques pour les semaines du 30 juillet et du 6 août et la semaine du

13 août par M<sup>me</sup> Méthot. M. Loiseau souligne l'importance de prendre de vraies vacances et invite les cadres supérieurs à le faire.

▷ **Poste de coordonnateur**

M. Michel Bond fait savoir qu'il y a une pénurie pour ce poste principalement à Maria et Gaspé. Il essaie, avec son équipe, de trouver des solutions, mais il s'avère que c'est vraiment difficile de recruter. Même qu'à Maria, ils ont eu l'obligation de mettre en place un plan de contingence pour la couverture de nuit.

▷ **CLSC de Paspébiac**

M<sup>me</sup> Duguay indique que le CISSS de la Gaspésie a des ruptures de quarts de travail non prévues à l'urgence de Paspébiac. Ils sont comblés par des médecins de Maria et Chandler.

### **6.1 Information du président**

M. Loiseau mentionne qu'il n'a pas de nouvelle information à transmettre, mais rappelle le lac-à-l'épaule prévu le 7 septembre.

## **7. LEVÉE DE LA RÉUNION**

M. Loiseau remercie tous les membres de leur disponibilité et leur souhaite un bon été.

### **CA-CISSSG-04-17/18-34**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 12 h 40.



Richard Loiseau, président



Chantal Duguay, secrétaire